



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'éducation

Consultation générale sur l'enseignement
collégial québécois (16)

Le vendredi 18 décembre 1992 — No 30

Président : M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Dépôt des mémoires reçus	CE-1651
Remarques finales	
M. François Gendron	CE-1651
M. Neil Cameron	CE-1654
Mme Lucienne Robillard	CE-1654

Autres intervenants

Mme Claire-Hélène Hovington, présidente

M. Michel Tremblay

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi
disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$
Dans les 2 cas la TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec)
G1R 5P3

tél. 418-643-2754
télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le vendredi 18 décembre 1992

Consultation générale sur l'enseignement collégial québécois

(Onze heures trente-huit minutes)

La Présidente (Mme Hovington): À l'ordre, s'il vous plaît!

Nous avons quorum. Je déclare donc la séance ouverte et je rappelle le mandat de la commission pour cette séance, qui est de procéder à des auditions publiques sur l'enseignement collégial québécois.

Est-ce que nous avons des remplacements, M. le secrétaire?

Le Secrétaire: Oui, madame. M. Parent (Sauvé) est remplacé par M. Richard (Nicolet-Yamaska).

La Présidente (Mme Hovington): Merci beaucoup. Alors, l'ordre du jour de ce que la commission fera aujourd'hui: d'abord, il y aura dépôt par la présidente des mémoires reçus, les remarques finales du porte-parole de l'Opposition officielle et les remarques finales de la ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science, pour ensuite ajourner nos travaux.

Dépôt des mémoires reçus

Alors, pour le dépôt des mémoires, au cours de cette consultation, le secrétariat a reçu 222 mémoires, dont 173 dans le délai requis. La commission a consacré 15 séances à des auditions publiques totalisant plus de 100 heures. Selon la pratique établie, tous les mémoires deviennent des documents publics au moment de leur présentation. Pour les autres, soit ceux que la commission n'a pu inscrire à son horaire ou qui ne désiraient pas être entendus, je les dépose officiellement aujourd'hui afin qu'ils deviennent accessibles au public. Je dépose également deux lettres d'opinion reçues par la commission. Tous ces documents ont déjà été transmis à tous les membres de la commission et à leurs conseillers.

Enfin, je veux remercier toutes les personnes qui ont pris la peine d'adresser un mémoire à la commission de l'éducation. Le nombre de mémoires est indicatif de l'importance du sujet. Il est tout aussi indicatif que la démocratie se porte bien chez nous et que les citoyens et citoyennes n'hésitent pas à s'adresser à leur élus. Je tiens à assurer tous ceux et celles qui nous ont adressé un mémoire et qui n'ont pas été convoqués en audition que tous les mémoires, du plus modeste au plus volumineux, ont été examinés et analysés avec la même attention. Toutes les opinions ont été prises en compte. Ce n'est pas en vain que vous avez participé à cette consultation de très grande importance.

Avant de céder la parole au porte-parole de

l'Opposition officielle en matière d'enseignement supérieur pour ses remarques finales, vous avez remarqué que j'ai deux roses ici, à ma gauche. Permettez-moi de vous lire quand même la petite carte qui accompagnait ces deux roses. Alors, c'est inscrit: «Merci pour votre confiance, votre attention et votre doigté. À vous, Mme la Présidente, Joyeux Noël et Bonne année de toute l'équipe du Secrétariat de la commission.» Alors, merci beaucoup, M. le secrétaire. Merci beaucoup. C'est très apprécié.

M. Tremblay (Rimouski): Vous allez avoir une promotion, madame!
(11 h 40)

La Présidente (Mme Hovington): Ha, ha, ha! Alors, je reconnais maintenant le porte-parole de l'Opposition officielle, M. le député d'Abitibi-Ouest.

Remarques finales

M. François Gendron

M. Gendron: Merci, Mme la Présidente. Assez rapidement, je tenais, comme porte-parole de l'Opposition officielle, compte tenu de l'importance et des enjeux de cette commission, à ce que nous ayons l'occasion de conclure sur un certain nombre de consensus qui, selon notre vision des choses, nous permettent de convenir qu'il y aurait lieu d'être très exigeants en termes de suites à être données.

Deuxième remarque. Je pourrais citer un bulletin de la CEQ qui disait ceci: Un des premiers faits, disaient-ils, concernant la présentation des mémoires, qui méritait d'être relevé, selon eux, c'est la faiblesse incompréhensible de la représentation des femmes des délégations. Allez comprendre pourquoi! Le deuxième fait qu'ils voulaient souligner, c'est la civilité des rapports entre les parlementaires ministériels et ceux de l'Opposition. Ces gens-là disaient: En fait, depuis le début des travaux de cette commission, on ne relève que peu d'interventions plus ou moins démagogiques. On ne relève pas non plus de ces invectives et interruptions grotesques qui viennent trop souvent pervertir les débats parlementaires. Et ils concluaient comme ceci: Cela dit, l'importance des enjeux de cette commission explique peut-être une qualité de discours et d'attitudes que l'on souhaiterait plus constante et qui sert, bien sûr, nos intérêts collectifs en générant un climat propice aux débats. Et on faisait bien sûr référence, dans ce bulletin de la CEQ, aux travaux de cette commission.

Mme la Présidente, puisque le temps nous

presse, je veux dégager quelques consensus. Un des premiers, c'est qu'à peu près tous les intervenants sont venus nous dire qu'ils voulaient rechoisir l'ordre collégial et maintenir cette difficile cohabitation de l'enseignement préuniversitaire et de la formation technique. Mais tous ces gens-là nous ont dit: Si on rechoisit le cégep, ce n'est pas pour qu'il reste comme il est. Donc, ils nous ont indiqué qu'ils seraient très exigeants quant aux décisions qui se doivent d'être prises.

Le premier consensus fort, celui qui se dégage, d'après moi, de la façon la plus forte, c'est qu'on doit donner un corpus culturel commun à tous les étudiants, qu'ils soient en formation technique ou en préuniversitaire. Tous conviennent de l'urgente nécessité d'améliorer et de renforcer la formation générale commune. Seule la façon de faire varie. Deux variables se dégagent: l'une indique une retouche mineure par le biais du tronc commun des cours obligatoires existants, l'autre par le biais d'une offre de cours complémentaires écrémés et plus adaptés à la réalité de 1992.

Un consensus tout aussi fort s'est également dégagé sur l'urgente nécessité de tout mettre en oeuvre pour une meilleure maîtrise du français et de prendre tous les moyens qui s'imposent afin que les habiletés langagières soient concrètement une réalité acquise dans les prochaines années. Pour ce qui est des cours d'éducation physique, dans leur facture actuelle, la plupart ont convenu qu'ils devaient être revus, peut-être réduits, mais tous, d'après moi, maintiennent la nécessité de faire obligation d'en conserver dans le tronc commun et d'orienter davantage sur la santé et l'hygiène de vie et beaucoup moins sur la pratique sportive.

On reconnaît également majoritairement la valeur des cours de philosophie, mais à peu près tout le monde a convenu qu'il y avait lieu de resserrer et surtout de redéfinir une nécessaire révision des objectifs pédagogiques poursuivis. Quant à la formation technique, le message est clair: il faut la revaloriser; c'est important; ça urge. Et il faut favoriser par toutes sortes de moyens - du recrutement, des campagnes, peu importe - qu'il y ait plus de jeunes qui la choisissent.

Consensus large également sur le fait de donner plus d'importance et de place à l'apprentissage pratique en intégrant des stages dans la plupart des programmes techniques et en implantant, là où c'est possible, l'alternance études-travail ou l'enseignement coopératif. Urgente nécessité de revoir les procédures d'élaboration et de révision des programmes afin de procéder dans le futur beaucoup plus rapidement lorsqu'il y aura nécessité de corriger et de réviser. Probable nécessité de rationaliser cet éventail de programmes trop large, en particulier en milieu urbain, et s'assurer toutefois qu'on conserve un minimum de cours en professionnel ou en ensei-

gnement technique dans les régions du Québec.

Pour ce qui est de la formation préuniversitaire, nécessité d'une plus grande uniformisation au niveau des contenus de programmes d'un cégep à l'autre et d'une équivalence entre les différents programmes préuniversitaires. Les objectifs de formation des programmes devront être précisés afin d'atteindre les standards de qualité requis et plus uniformes.

Rapidement, l'approche programme. La très grande majorité des organismes s'est prononcée en faveur de l'approche dite programme, mais si on veut s'assurer qu'elle puisse réussir - et je pense qu'on doit avoir cet objectif en tête - il faut être sûr et certain que les équipes professionnelles soient dans le coup des modifications à y être apportées.

Au sujet de l'harmonisation des ordres d'enseignement, la presque totalité des organismes nous ont signalé l'urgence d'harmoniser l'ordre d'enseignement secondaire à celui du collégial et ce dernier à l'ordre universitaire. Et là on a fait état d'un certain nombre de lacunes. Rapidement, je pense qu'il ne faut pas verser dans les détails, mais à peu près tous ont convenu que, si on veut maximiser la réussite scolaire, il va falloir s'assurer que l'entrée aux études collégiales, pour les jeunes qui la choisissent, soit plus exigeante en termes d'unités réussies. Je ne veux pas tomber dans la mécanique - on l'a fait lors des débats - mais tout le monde a convenu qu'il va falloir indiquer aux jeunes qui choisissent de poursuivre - et nous le souhaitons pour le plus grand nombre possible - ou d'entreprendre des études collégiales, que la société québécoise souhaite que ce soit sérieux.

Au niveau de la réussite scolaire, les élèves qui arrivent au collégial sont mal préparés; certains sont beaucoup trop jeunes pour faire des choix de programme définitifs ou ont de la difficulté à s'adapter au contexte moins encadrant des études collégiales. Donc, il faut mettre beaucoup l'accent sur des services personnels à l'élève, qui seraient moins déficients et qui seraient plus personnalisés. Entre autres, il faut améliorer les cours d'éducation de choix de carrière au secondaire et multiplier les services d'information et d'orientation. Il faut également un soutien personnalisé à l'élève en première année collégiale par la mise en place, surtout, de responsabilités et de mesures d'encadrement dont la plupart des cégeps ont convenu qu'il s'agissait d'une des responsabilités qui leur étaient propres.

Un volet qu'il faut toucher absolument: l'éducation des adultes. Je pense que cette commission nous aura permis de constater que c'est un secteur qui est en déficience grave, qui est en carence majeure. Et, compte tenu des tendances, compte tenu du genre de société dans laquelle on évolue, qui va exiger énormément de modifications puis de changements, d'adaptations pour toutes sortes de raisons économiques et

autres, il faut que, dans les décisions qui seront retenues par la ministre, l'éducation des adultes puisse occuper une place plus significative. À peu près tous les intervenants se sont penchés sur cet important secteur de l'éducation. Ils proposent concrètement d'améliorer les conditions d'accès. Il faut que ça devienne des conditions d'accès réelles: assouplir et adapter l'organisation scolaire; améliorer le financement de ce secteur, qui est largement déficient; clarifier les rôles entre le ministère de l'Éducation, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le MMSR. Trop de conflits inutiles bouffent et gaspillent littéralement les sommes d'argent publiques qui sont déjà **minimalement** comptées et qui ne correspondent pas du tout à la demande.

(11 h 50)

Évaluation. Il n'y a pas beaucoup de gens qui n'ont pas convenu de la nécessité, de l'urgence que soient évalués les institutions, les programmes, les enseignements et les apprentissages. Les moyens à mettre en oeuvre pour faire cette nécessaire évaluation diffèrent. Il a été question pour plusieurs groupes de la création d'un organisme externe d'accréditation et d'évaluation. Mais il faut relier cette question-là avec toute cette demande normale, nécessaire d'une plus grande autonomie des collèges. Moi, je dis, Mme la ministre, par l'intermédiaire de la présidente, oui à une plus grande autonomie des collèges. C'est nécessaire, c'est requis. Il faut plus de contrôle a posteriori et moins a priori. Il faut arrêter d'être tatillon et d'être dans tout. Mais une plus grande autonomie exige, par définition, parce que ça s'appelle la contrepartie ou le contrepoids... Ça implique nécessairement une évaluation externe. On n'y échappe pas. Plus les cégeps seront autonomes, plus ils réclameront d'autonomie, avec raison, pour s'acquitter de la mission éducative, plus il sera normal, si on vise des standards élevés, que nous puissions avoir des mécanismes serrés d'évaluation externe pour savoir ce qui se passe dans les collèges au Québec. On ne peut pas, comme société, y inclure comme dépense publique 1 300 000 000 \$ et continuer à dire: On ne sait pas trop la qualité et la valeur des diplômes, on ne vérifie pas les apprentissages, on leur fait confiance, ils sont autonomes. Les cégeps veulent être autonomes, mais ils veulent que les standards soient mesurés.

Pour ce qui est de la gratuité et du financement, c'est un point majeur mais, ça ne fait aucun doute, il n'y a personne qui a remis en question la question de la gratuité des études collégiales. Tous conviennent qu'on a encore trop de retard, on a encore trop de gars et de filles qui ne choisissent pas les études collégiales pour des problèmes d'éclatement de société, de pauvreté qui grandit, peu importent les motifs. Il faut laisser les jeunes du collège bénéficier de la gratuité aux études collégiales. Je ne parle pas du système d'aide financière, puis ainsi de suite. Et il n'y en a pas beaucoup non plus qui sont

tombés dans l'ouverture suggérée par le Conseil des collèges, que certains retardataires mériteraient d'être **pénalisés**. Je pense qu'il faut dire clairement à la ministre que ce n'est pas la voie logique, parce que tous les gens ont indiqué que, les retardataires, ils ont des raisons: ils sont mal orientés, ils manquent de suivi, ils n'ont pas assez de mesures d'encadrement, ils sont jeunes, ils veulent vivre un certain nombre d'expériences, et c'est normal. On ne peut pas demander à des jeunes de 16, 17 ans d'en avoir 18 ou 19 et de prendre des choix définitifs. Et, dans ce sens-là, il faut corriger, je pense, les impairs que nous avons tous commis avant d'exiger des jeunes un plus grand effort.

Un dernier point, avant de conclure. Dans trois phrases, le rôle du personnel professoral. C'est bien sûr que toute la question de l'implication de l'élève, mais également celle de l'équipe professorale est au coeur de ces débats, et il va falloir trouver des formules pour s'assurer que, dans les choix qui seront retenus par la ministre, les personnels au complet, mais en particulier le personnel enseignant, donc l'équipe professorale, soient dans le coup. Ils veulent être dans le coup, ils veulent être partenaires de la réforme, et il faut prendre les moyens pour s'assurer qu'ils le soient.

En conclusion, il faut relever le défi de former des têtes bien faites plutôt que des têtes bien pleines, et c'est exigeant. Comme le disait Jean-Christophe Clément, «Le système d'éducation collégiale du Québec doit d'abord former de bons citoyens, les plus complets, les plus aptes à déterminer eux-mêmes les forces et les faiblesses de leur formation et à prendre les dispositions requises pour les réduire, faute de pouvoir les éliminer complètement.»

Les attentes sont grandes, Mme la ministre. À peu près tous ont rechoisi les nouveaux cégeps. Pour ce faire, il faudra agir bien, vite et rapidement et avoir le courage de bouger, de décider. Le momentané créé par cette commission vous permet et vous oblige à la fois à être exigeante, courageuse et à procéder dans le sens des consensus, rapidement. Il faudra avoir un peu plus de courage qu'au début de cette commission et, comme gouvernement, il va falloir choisir, il va falloir retenir des choses. J'espère que vous le ferez. J'en ai la conviction, car les attentes, avec raison, sont grandes, et il nous faut donner suite à ces attentes. Merci.

La Présidente (Mme Hovington): Merci, M. le député d'Abitibi-Ouest. Est-ce qu'il y a un représentant d'un autre groupe parlementaire qui voudrait se faire entendre? M. le député de Jacques-Cartier.

M. Neil Cameron

M. Cameron: Merci, Mme la Présidente. There is a great deal just said by the Deputy for

Abitibi-Ouest that I agree with. So, I will not try to repeat it all and, instead, concentrate on things where we are perhaps a little different.

I will begin by saying that, when we talk about consensus on the cégeps, it is easy to forget that we can see almost the same groups or the same individuals coming back again and again and again to present their particular point of view. That does not necessarily mean that there is that large an agreement in Québec society as a whole, for instance, as to just what the cégeps should do. We heard from the Fédération, we heard from the unions, we heard from the departments, we heard from particular colleges, then we heard from particular groups of teachers, then we heard from particular groups of administrators. That is to say we heard from a very large number of people inside the cégep system, all of whom have genuine and, in many cases, valuable insights on the cégep system, but all of whom are also, to some extent, attempting to defend their jobs and they are a bit nervous, in many cases, as just what is going to happen to their jobs if, let us say, the main changes that take place are the ones that go from, let us say, the Superior Council on Education recommendations.

I would suggest that there are two or three points the Minister might keep in mind on cégep education. The first, which did not seem to me to be brought forward by any of the briefs, is that cégep education was shaped to no small extent, not just by imperatives in the province of Québec, but by certain general ideas about education that were having broad force in the later 1960's throughout the North American continent, that some of these ideas worked and some did not. If we say which ones worked, we could say there was a belief in increasing democracy, increasing accessibility throughout the society to provide opportunities for people who never before had a chance to go to college to do so. That, on the whole, has been a success in Québec.

On the other hand, there was an attempt to provide a variety of perspectives in fields like philosophy and humanities, on the anglophone side for instance, that has only been partially successful, as I think even representatives of those disciplines would agree: there is a certain chaos, not especially in Québec cégep education but in all North American secondary education today that comes out of the ideas of the 1960's and there is a possibility that if nothing is done about this chaos that this entire place will wind up being owned by Japan.

We have to remember about educational institutions since they have a requirement certainly to build good citizens, certainly to provide opportunities for people who did not have those opportunities before, but also to produce citizens who, in the economy of the

future, can do just as well as citizens in other places in the world. We are not so sure about that in terms of things like language teaching, mathematics teaching, and so on. If something has to be done about that, I think the briefs that deserve special attention are ones like those from McGill University where there is not an internal concern or an internal interest from the cégep. I think that when we talk about evaluation we should be talking about academical evaluation and mainly of the students. And, if the academic evaluation of the students is good, then that is enough to show that the teachers are doing a good job.

If we talk about external evaluation in some broad or general sense, the trouble is that you can have an evaluation of evaluation systems. You could wind up with an infinite regress. You could not say how is a cégep doing a good job. Some of the largest ones could claim: Because we do not do well in traditional educational things, we cannot be judged for this because we are doing something else well. That may very well be true, but there is no way of measuring the performance of one college against another that way, or against other educational systems. What are needed essentially are evaluations of academic performance. That is much more important than attacking the common group of courses that make up the cégep program. Merci, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Hovington): Merci, M. le député de Jacques-Cartier. Je reconnaitrai maintenant Mme la ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.
(12 heures)

Mme Lucienne Robillard

Mme Robillard: Mme la Présidente, nous terminons aujourd'hui six semaines de travaux intensifs de cette commission sur l'avenir de l'enseignement collégial québécois. Mes premiers mots de conclusion seront pour remercier les membres de la commission: Mme la Présidente et députée de Matane, mon adjoint parlementaire et député de Sherbrooke et mes collègues de la formation gouvernementale, d'abord, pour leur préparation studieuse et leur participation active et assidue à l'ensemble de l'opération; le porte-parole officiel et les membres de l'Opposition aussi pour leur volonté manifeste de dépasser les intérêts partisans et pour leur contribution à la discussion des questions de fond débattues ici depuis le 4 novembre. Merci également à M. Christian Comeau et à l'équipe du Secrétariat de la commission; à la Direction du **Journal des débats** et à la Direction de la radiotélévision des débats pour leur disponibilité et leur soutien compétent. Merci à mon équipe sous-ministérielle et à mon équipe politique pour leur support constant de tous les jours.

Un très grand merci surtout à toutes celles et à tous ceux - et ils sont très nombreux - qui ont déposé des mémoires et qui ont accepté l'invitation de la commission à venir présenter ici leur point de vue et à en discuter avec nous franchement, simplement et intelligemment. Un merci spécial aux groupes de jeunes étudiantes et étudiants et diplômés des collèges qui nous ont opportunément et constamment rappelé la raison d'être même de nos travaux et de tout ce qui se fait en enseignement collégial. Merci aux directions et aux personnels des collèges, enfin, qui ont conduit des démarches majeures de réflexion, de remise en question, de prospective et d'engagement.

C'est un peu le Québec profond, si vous me permettez l'expression, qui s'est exprimé au cours de nos séances: les collèges et leurs gestionnaires, les étudiantes et les étudiants, les enseignantes et les enseignants, le monde de l'éducation et ses multiples composantes, bien sûr, mais aussi le monde de l'entreprise, les regroupements syndicaux et professionnels, le monde municipal, les groupes communautaires et socio-économiques; des diplômés, des parents, des citoyennes et des citoyens, des experts. Ce vaste rassemblement est à lui seul déjà très impressionnant et témoigne de ce que l'enseignement collégial québécois fait vraiment partie du tissu social, culturel et économique du Québec. Il témoigne également de l'intérêt suscité par l'objet de cette commission, d'une conscience partagée de l'importance des collèges pour l'avenir de notre société et d'attentes considérables aussi, à la mesure de l'estime qu'on porte à l'institution.

Mme la Présidente, mes remarques finales consisteront essentiellement à vous faire part des grands messages qu'il m'a été donné d'entendre ici et qui alimenteront la mise au point des orientations et des décisions que je compte proposer sous peu au gouvernement puis à la population québécoise. Je parle de messages, car c'est bien de cela qu'il s'agit; des messages clairs, du reste, car, en dépit d'inévitables nuances et de quelques divergences dans les accents et dans les angles d'analyse, cette commission a été tout le contraire d'une tour de Babel. Des lignes de force, des tendances lourdes remarquablement convergentes s'en dégagent, telles des vagues de fond nettement orientées. C'est honorer la vérité et faire preuve d'écoute que d'en prendre formellement acte au terme de nos travaux.

J'ai regroupé, Mme la Présidente, autour de 12 thèmes l'ensemble des messages et des attentes dont il me semble devoir accuser réception aujourd'hui. Permettez-moi de vous en faire part de manière très succincte.

Je prends d'abord acte qu'on nous a dit très massivement et fermement de refaire le choix de l'enseignement collégial québécois, à la

fois comme ordre spécifique d'enseignement et comme lieu où cohabitent formation préuniversitaire et formation technique. On nous a rappelé de tous côtés ce que nous lui devons en matière d'accès aux études supérieures, de démocratisation de l'éducation, de hausse générale de la scolarisation et du niveau de qualification, de développement des communautés locales et régionales, de mobilité entre les différents secteurs de formation. On nous a redit le caractère toujours pertinent et impératif, voire urgent des grands objectifs qui, dans la foulée de la Révolution tranquille, ont présidé à sa création. À maintes reprises, on nous a aussi mis en garde contre tout projet qui ne ferait que détourner nos ressources et nos énergies de l'essentiel pour les engouffrer dans de ruineuses réformes de structure et de contenant. Nous avons mieux et plus important à faire.

En même temps que ce message d'appui et d'attachement, et comme en un tout indissociable, c'est un appel à un profond renouveau que nous avons entendu ici: oui aux collèges québécois, mais nécessité de corriger certaines lacunes importantes dans l'orientation des élèves, dans le niveau des exigences pratiqué, dans les taux de persévérance et de diplomation; nécessité aussi d'engager une véritable réforme axée sur la qualité et la pertinence de la formation, sur la réussite scolaire et sur la fiabilité des diplômes décernés.

Les autres thèmes que je vais maintenant énumérer définissent les principales pièces de ce renouveau attendu. Caractéristique essentielle de l'enseignement collégial québécois, la formation générale commune à tous les programmes préuniversitaires et techniques doit être aussi choisie à nouveau. Fonds culturel commun, plus nécessaire que jamais, quelles que soient les études, l'activité professionnelle ou l'insertion sociale ultérieure, la formation générale doit être offerte à tous, et il y aurait même lieu d'en intégrer des éléments dans certains programmes de formation où il n'y en a pas. Tel est le deuxième message entendu au cours de ces semaines d'audition. Cette formation générale, on doit l'élargir et l'ouvrir à de nouvelles dimensions, mieux l'intégrer dans les programmes, l'y adapter et y assurer un meilleur équilibre culturel. Concrètement, on nous a généralement suggéré de joindre les cours obligatoires et les cours complémentaires dans un seul bloc intégré, axé sur des objectifs de formation clairs plutôt que sur le seul découpage des disciplines. La langue maternelle y est nettement identifiée comme la priorité des priorités. On réclame aussi très souvent une formation en langue seconde et en d'autres langues. On parle également de mathématiques, d'histoire, de connaissance du monde contemporain, de langage informatique, de culture artistique, de culture technologique et, selon les programmes, de formation en sciences de la nature ou en sciences humaines.

Les objectifs poursuivis par l'enseignement de la philosophie paraissent toujours pertinents, notamment quant à leur potentiel de formation de la pensée logique et éthique. Mais on s'interroge fortement à la fois sur l'enseignement effectivement dispensé et sur l'opportunité de maintenir le nombre actuel de cours obligatoires dans cette discipline. Même type d'interrogation à propos de l'éducation physique. Si les dimensions santé et éducation à l'hygiène de vie paraissent toujours valables et pertinentes, on est loin d'être aussi unanimement convaincu de l'opportunité de conserver le nombre actuel de cours obligatoires et leur statut d'enseignement crédité. Les arguments des uns et des autres ayant été entendus, j'aurai à conclure en temps opportun.

Troisième message entendu: il faut rénover en profondeur la formation préuniversitaire dont on a souvent dit qu'elle comporte le meilleur et le pire et, de ce fait, exige un net redressement. Universités en tête, on nous a dit qu'on doit y établir de vrais programmes avec des objectifs clairs, des moyens cohérents, des standards bien définis et exigeants, qu'on doit y poursuivre la maîtrise des grands langages de base et, à cette fin, l'axer résolument sur une formation culturelle large, polyvalente, équilibrée, sans prétention prématurée à la spécialisation et plus nettement conçue comme la première étape d'un itinéraire de cinq ans qui conduit aux premiers grades universitaires. On doit y accroître les exigences, nous a-t-on redit, et rendre comparables le poids et la valeur accordés aux divers programmes d'études préuniversitaires. Les recommandations concrètes n'ont pas été très abondantes en ces matières, mais les attentes pour plus de cohérence, plus de rigueur et plus d'exigences se sont exprimées avec clarté.
(12 h 10)

Quatrième message: il faut valoriser, développer et adapter la formation technique offerte dans les collèges. On se dit généralement satisfait des compétences dont font preuve les diplômés des programmes techniques, mais on déplore que ces diplômés ne soient pas plus nombreux. Il faut donc accroître l'accueil en formation technique, en particulier dans les domaines porteurs d'avenir et, pour cela, promouvoir et valoriser un type de formation que certaines aspirations individuelles, familiales et sociales ont encore tendance à reléguer en deuxième choix.

La formation technique et ses débouchés, prometteurs pour les individus et essentiels pour l'avenir collectif, doivent être mieux connus. On nous a dit de mieux y intégrer et adapter les objectifs et les moyens de formation générale, de moduler plus fonctionnellement l'accès aux diplômes, d'accroître les possibilités de stages en entreprise et de formation en alternance, l'intérêt et la volonté de collaboration des entreprises s'étant aussi exprimés à cet égard. Accélérer les

processus de révision des programmes, renforcer le partenariat avec les entreprises, rationaliser la répartition des programmes, renforcer l'action des centres spécialisés, voire en accroître le nombre, voilà autant de facettes d'une même action de consolidation et de développement attendue et souhaitée avec une très nette convergence.

On nous a aussi beaucoup parlé de la nécessité de revoir le partage des responsabilités académiques entre le ministère et les collèges. J'en retiens un cinquième message, d'autant plus important qu'il est venu de plusieurs sources, notamment et avec beaucoup de vigueur de la part des universités, qui se disent prêtes à travailler de concert avec des collèges académiquement plus autonomes. L'État est invité à préciser son rôle en matière de programmes d'études et à le situer plus nettement du côté des grandes orientations, des objectifs et des standards et à accroître, dès lors, le champ de décision et d'autonomie des collèges dans la gestion des programmes, particulièrement en tout ce qui touche le choix des moyens et l'aménagement institutionnel de l'approche programme.

Pour asseoir et soutenir ce nouveau partage des responsabilités, on a souvent suggéré d'instituer une instance de concertation sur les programmes d'études à laquelle participeraient tous les partenaires concernés. Certains sont allés jusqu'à recommander que les collèges décernent eux-mêmes les diplômes. Les positions sont partagées à cet égard, mais que l'idée paraisse maintenant crédible indique déjà une orientation porteuse d'avenir et illustre le poids de cette requête pour une plus grande responsabilité institutionnelle que l'on juge souhaitable et compatible avec la nécessaire cohérence des objectifs de formation poursuivis dans tous et chacun des collèges du Québec.

Allant de pair avec ces responsabilités institutionnelles accrues, l'évaluation est au centre d'un sixième message majeur issu de nos travaux: l'évaluation des apprentissages d'abord, car elle est à la base même de la fiabilité des diplômes. On a réclamé des politiques institutionnelles claires et clairement appliquées, bien sûr, mais on a aussi souvent parlé de l'opportunité d'instituer une évaluation synthèse au terme de chacun des programmes, certains évoquant même l'instauration d'examens communs, susceptibles d'attester la réussite d'apprentissages comparables. Les politiques et les pratiques d'évaluation des collèges dans les différents domaines d'action institutionnelle également: évaluation institutionnelle des programmes d'études, des enseignements, du rendement des personnels, de la gestion de l'établissement. On a surtout recommandé la création d'un organisme externe d'évaluation fort, indépendant, crédible, chargé d'évaluer les pratiques institutionnelles et le rendement de l'ensemble du système, principalement en matière proprement académique. Les

perspectives de l'accréditation ont même été évoquées pour décrire les tâches de ce nouvel organisme. Dans le triangle ministère - collèges - Conseil des collèges, qui caractérise le dispositif actuel d'évaluation, le renforcement des responsabilités des collèges s'accompagnerait donc d'un renforcement correspondant du rôle d'évaluation actuellement joué par le Conseil des collèges. Le thème de l'évaluation figure sans doute parmi les messages les plus fortement exprimés auprès de la commission parlementaire.

Un septième message doit être enregistré, qui s'est exprimé ici avec une insistance croissante au cours de nos travaux. Il s'agit de la nécessité de renforcer les fonctions d'orientation et d'encadrement des élèves. Plus ils étaient près des élèves eux-mêmes, plus les intervenants ont été nombreux à souligner que les jeunes arrivent au collège incertains et souvent perplexes quant à leur orientation scolaire et professionnelle. Cela, on l'a dit et redit, ne compterait pas pour peu dans la difficile marche vers la maturité, dans la persévérance aux études, dans les changements de programmes, voire dans les tâtonnements et les allongements de parcours. Il est évident que le secondaire a ici des responsabilités à mieux assumer en la matière par ses enseignements et ses services, bien sûr, mais aussi par l'action d'orientation exercée par le curriculum lui-même et par le jeu des cours à options. Mais le collégial a des tâches incontournables à accomplir, notamment quant à l'accueil des élèves, quant à leur intégration au collège, à leur mise à niveau, à leur suivi et à leur orientation proprement dite. Certains ont parlé de propédeutique, mais plus nombreux ont été ceux qui ont suggéré des pratiques institutionnelles et des modes d'organisation pédagogique davantage conçus en fonction des besoins et des orientations des élèves.

Huitième message: on a rappelé avec force que les pratiques pédagogiques et la fonction d'enseignement sont tout à fait déterminantes dans le processus d'apprentissage et dans le cheminement vers la réussite scolaire. De tous côtés, on a ainsi rappelé le rôle irremplaçable des enseignantes et des enseignants, irremplaçables aussi dans leur action proprement pédagogique. Des attentes se sont maintes fois exprimées à cet égard. D'abord, un réexamen des compétences pédagogiques exigées à l'embauche, des compétences à vérifier et à approfondir au cours d'une période d'insertion professionnelle, que plusieurs souhaitent plus systématique et mieux accompagnée; ensuite, une amélioration du cadre de perfectionnement et de ressourcement professionnel, notamment pour accroître les possibilités de stage en entreprise pour les maîtres de l'enseignement technique; enfin, des pratiques et des mécanismes d'évaluation des enseignantes et des enseignants auxquels les étudiantes et les étudiants sont volontiers disposés à être associés comme premiers partenaires dans la recherche de

la qualité.

Neuvième message exprimé avec force et constance: il faut assurer des jonctions plus fonctionnelles entre les ordres d'enseignement. Entre le secondaire et le collégial d'abord, il est urgent de préciser le seuil d'admissibilité au collège et, par voie de conséquence, les seuils de formation définis dans l'obtention du Diplôme d'études secondaires. On a fait beaucoup état de la faiblesse du contenu de certains diplômes décernés au secondaire et des mauvaises surprises qui attendent, dès lors, certains candidats à l'enseignement collégial. Des clarifications s'imposent donc en cette matière, en même temps que doivent se poursuivre les actions entreprises pour élaguer les préalables imposés pour l'admission à certains programmes de même que pour assurer la continuité des programmes de base.

On demande aussi avec insistance de rationaliser et d'harmoniser la carte des enseignements professionnel et technique en s'appliquant prioritairement à définir les articulations concrètes entre les programmes professionnels et techniques et les passerelles qui y correspondent. Entre le collège et l'université ensuite, les concertations en cours sur le terrain doivent s'accélérer et s'intensifier pour assurer un véritable continuum de formation conduisant, en deux étapes, aux premiers grades universitaires. De la cohérence accrue des programmes préuniversitaires et des responsabilités accrues des collèges, on attend une jonction fondée sur une articulation d'objectifs à objectifs bien davantage que sur une grille de structure d'accueil consistant en cours spécifiquement identifiés.

(12 h 20)

On a aussi souligné la nécessité de préciser certaines passerelles dans les programmes de formation technique. Sur le terrain plus proprement interinstitutionnel, on a fait état de plusieurs entreprises conjointes de collèges et d'universités, voire de protocoles de collaboration, notamment en région, et on nous a souligné l'à-propos de poursuivre dans cette direction. Une première, même: un collège et une université sont venus présenter ici un mémoire conjoint.

Un dixième message se dégage avec netteté: dans l'ensemble complexe des mécanismes prévalant en éducation des adultes et en formation de la main-d'oeuvre, on réclame des ministères éducatifs un vrai leadership éducatif, notamment pour s'assurer qu'on ne confine pas les adultes dans des formations trop pointues et qu'on tienne compte des besoins toujours urgents de scolarisation et de formation qualifiante de la main-d'oeuvre québécoise. Employeurs, intervenants socio-économiques, centrales syndicales, collèges, organismes spécialisés ont été unanimes à redire l'importance **irremplaçable** d'un bon niveau de formation de base et de la maîtrise des compétences générales reconnues comme nécessaires dans tous les types d'activité. Ils ont

aussi de nouveau stigmatisé les lourdeurs administratives et certaines difficultés de concertation sur le terrain entre les réseaux de l'éducation et ceux de la main-d'oeuvre. Il faut y mettre de l'ordre, nous a-t-on répété. On a surtout réclamé un financement adéquat et dénoncé le niveau insuffisant de l'actuelle enveloppe fermée de l'enseignement à temps partiel au collégial, rappelant ses conséquences sur le volume de l'offre de services de formation et sur l'accès réel des adultes, que l'on encourage par ailleurs de tous côtés à se former et à se recycler.

En raison de la portée collective essentielle des objectifs poursuivis par l'enseignement collégial, celui-ci doit demeurer de la responsabilité financière première de l'État. Tel est le onzième message dont nous nous devons de prendre acte, un message mis de l'avant autant par les milieux de l'entreprise que par les milieux de l'éducation. Des réserves importantes, très souvent des oppositions fermes se sont exprimées au sujet de l'instauration éventuelle de droits de scolarité. À vrai dire, on ne nous recommande pas de recourir à cette mesure, même les plus sympathiques à l'idée ne jugeant pas que le moment est indiqué de donner un message restrictif à une population que l'on veut attirer aux études collégiales. En revanche, plusieurs sont à la recherche de moyens efficaces à la fois pour faire savoir aux usagers ce que coûte la gratuité et pour inciter certains élèves à accélérer le pas. Conscients aussi que la capacité collective de payer atteint ses limites, plusieurs ont parlé d'un engagement plus marqué des entreprises dans l'accueil des stagiaires, les prêts de services, les prêts et les dons d'équipements. Les mesures fiscales pourraient ici servir d'incitatif et de mode efficace de partage des coûts, nous a-t-on souvent souligné.

Enfin, douzième et dernier message consigné ici: de nombreux intervenants ont attiré l'attention sur la nécessité d'adapter le cadre de fonctionnement des collèges aux impératifs découlant du renouveau attendu de l'enseignement collégial. Le plus engageant de ces ajustements concerne manifestement la capacité des collèges d'assurer une prise en charge institutionnelle accrue en matière de gestion des programmes d'études et, à cette fin, de pouvoir s'engager dans une approche programme qui respecte à la fois les besoins d'appartenance disciplinaire des enseignants et la nécessaire cohérence des programmes auxquels les élèves, eux, sont inscrits. D'autres ajustements concernent plutôt certaines dispositions de la loi des collèges, en particulier en ce qui a trait à l'actualisation de la mission des collèges et au rééquilibrage de la composition du conseil d'administration. De tels ajustements sont évidemment de l'ordre des moyens, mais les intervenants en ont bien montré l'importance et l'impact sur la vie quotidienne des établissements

et des personnels. Les étudiantes et les étudiants et les jeunes diplômés des collèges ont aussi tenu à rappeler l'importance de la participation des élèves à l'ensemble de la vie des établissements et de leurs instances.

Tout cela constitue une cueillette considérable, Mme la Présidente, qui illustre éloquentement la richesse et l'à-propos des points de vue exprimés de même que le sens de la vision de celles et ceux qui ont bien voulu témoigner auprès de cette commission. Cela confirme aussi l'efficacité du mode de consultation choisi et la capacité de cette commission parlementaire de conduire un débat de fond éclairé et de haut niveau. Si, au départ, tout était bel et bien sur la table, si toutes les routes se présentaient à la croisée, on peut vraiment dire que l'ensemble des messages entendus équivaut à un important balisage des décisions qui doivent maintenant être prises.

Je ne tarderai pas, Mme la Présidente, à faire connaître mes intentions et celles du gouvernement. Je dois cette diligence à l'importance même de l'enseignement collégial pour l'avenir de notre société québécoise. Je la dois aussi à toutes celles et à tous ceux qui se sont engagés avec moi dans cette démarche sans précédent, créant ainsi un momentum que je me fais un devoir et un point d'honneur de porter très bientôt jusqu'à l'action. Je le dois ultimement aux jeunes, notre avenir, qui sont venus nous dire avec force et clarté qu'ils veulent d'abord et avant tout une formation de qualité, plus exigeante mais plus crédible, et dans un environnement plus humain. Avec tous mes remerciements, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Hovington): Merci beaucoup, Mme la ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science. À mon tour, permettez-moi tout simplement de remercier ceux et celles qui ont comparu devant nous depuis le 4 novembre et de remercier surtout les députés, que ce soient les députés ministériels ou les députés de l'Opposition ou même le député indépendant, d'avoir été assidus à la commission. Et, même si les travaux ont commencé le 4 novembre, à peine quelques jours après le référendum, une période quand même assez épuisante pour certains ou certaines, ça n'a pas empêché la présence assidue des députés. Je veux remercier aussi l'équipe du Secrétariat, M. Comeau, Mme Bolduc, merci de votre support. En fait, vous avez facilité beaucoup le travail de la présidence. Et j'aurais envie, peut-être, de partager mes roses avec vous, mais je le ferai en pensée seulement. Je veux souhaiter un joyeux Noël et une bonne année à vous tous et à vous toutes, à toutes vos familles.

Alors, la commission de l'éducation ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 12 h 28)